|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **FICHE DE POSTE** | Réf : Pédopsy -Brest |
| **Médecin Pédopsychiatre**  **CHU BREST – Pédopsychiatrie** | Version : 1.1 |
| Date : 18/06/2024 |
| **Rédaction : Céline DOLOU** | | |
| **Approbation par : Pr Guillaume BRONSARD** | | |
| **Validation par : Stéphanie DIOSZEGHY** | | |
| **Entité émettrice : Direction des Affaires Médicales** | | |

**Fonctionnement du service** :

Le Service Hospitalo Universitaire de Psychiatrie de l’Enfant et de l’Adolescent (SHUPEA) fait partie du Pôle de Psychiatrie du CHU de Brest.

Dans une approche globale et intégrative de l’enfant et des soins (développementale, comportementale, neurobiologique, psychodynamique, institutionnelle…), la prise en charge est assurée par des équipes soignantes pluridisciplinaires : 18 médecins (dont 3 universitaires), 8 internes, 120 professionnels (pédiatres, psychologues, orthophonistes, éducateurs, psychomotriciens, instituteurs, infirmiers, aides-soignants, cadres de santé, assistantes sociales).

Le service assure une activité hospitalière, ambulatoire et en hospitalisation, organisée dans un premier niveau de pédopsychiatrie générale et préventive et un deuxième niveau, organisé par filières ou unités dédiées: filière troubles de développement, filière troubles sévères de comportement, psychiatrie périnatale, pédopsychiatrie de liaison, dispositif troubles de comportement alimentaire et dispositif « Psychothérapie, psychotraumatisme et résilience ».

Par ailleurs, par sa mission hospitalo-universitaire, le service a aussi l’impératif de développer des activités d’expertise et de haute spécialisation associées à l’enseignement et la recherche.

**Missions du Médecin** :

**Pratique médicale**

• Pédopsychiatrie de liaison, dans une équipe de pédopsychiatrie (infirmière, internes)

• Activité de pédopsychiatrie générale au CMP

• Possibilité d’un temps partiel en Psychiatrie Périnatale à développer, au sein d’une équipe pluridisciplinaire, en lien avec la psychiatrie adulte et les partenaires

**Participation institutionnelle**

• Participation à la vie institutionnelle du service (animation de la réunion d’équipe, réunion médicale), du pôle de psychiatrie et du CHU

• Participation au tour de gardes et des astreintes du Pôle de Psychiatrie

**Recherche et enseignement**

* Intégration dans les activités de recherche (autisme, psychotrauma)
* Enseignement : étudiants en médecine, séminaires internes, Ecole de sage-femme, Ecole d’orthophonie, Ecole de psychomotricité, IFSI, DU…

**Qualités professionnelles requises :**

1. Etre inscrit à l’ordre des médecins en pédopsychiatrie
2. Connaissances d’expert en termes de développement et psychopathologie de l’enfant et de l’adolescent
3. S’inscrire dans le projet d’établissement du CHU de Brest, dans celui du pôle et du service
4. Capacité à travailler avec tous les personnels de l’établissement
5. Capacité d’organisation, rigueur et méthode
6. Capacité d’autonomie, capacité d’initiative
7. Respect du secret professionnel et de la confidentialité
8. Respect des bonnes pratiques dont les règles d’hygiène et d’asepsie
9. Aptitude pédagogique envers les différents stagiaires
10. Maintien de son niveau de connaissances professionnelles et de ses compétences par le biais de la formation continue

**Qualités personnelles requises :**

1. Sens de la relation, être à l’écoute des patients et des équipes
2. Motivation, dynamisme
3. Disponibilité, adaptabilité
4. Capacité d’intégration
5. Discrétion, respect et bienveillance auprès des patients, de leurs proches et de chaque membre de l’équipe soignante

**Liens hiérarchiques** : Chef du service, chef de pôle, président de la commission médicale d’établissement, direction des affaires médicales

**Liens fonctionnels** : le chef du service, les médecins du service, les internes et docteurs juniors, les autres membres de l’équipe soignante, tous les professionnels du service

**Liens institutionnels** :

Direction Générale

Direction des sites de Brest

Direction référente du pôle Psychiatrie

**Conditions de recrutement:**

* Recrutement sous statut de praticien hospitalier ou de praticien contractuel
* Poste à temps plein ou à partiel
* Participation à la permanence des soins
* Accès à la formation médicale continue